

COMPTE-RENDU DE REUNION DU COMITE D'ORIENTATION ET DE PILOTAGE**RESEAU INFORMATION CULTURE****16 OCTOBRE 2012 – CITE DE LA MUSIQUE – PARIS**

Etaient présents :

Cité de la musique

André Nicolas

Mounir Tarifi

Sandra Chaignon

Ministère de la Culture et de la**Communication – DGCA :**

Daniel Véron

Arts Vivants et Départements

Pierre Boutin – Diapason 73

FIL

Stéphanie Meissonnier – FILL

Laurent Delabouglise – CRL Basse-Normandie

Cécile Moscovitz – Le MOTif

Dominique Panchèvre – ARL Haute-Normandie

PFI

Yves Menut et Jean-Claude Robert - ORACLIM

Olivier Dubois - Domaine Musiques

Bernard Maarek et Jean-Louis Battistetti –
ARCADE

1. Introduction.....	2
2. Relations avec le Ministère de la culture et de la communication	2
3. Nouvelle version de 4D (V12 / V13)	5
4. Borne de consultation	6
5. Autres chantiers.....	7
6. Relevé de décisions.....	9

1. Introduction

André Nicolas explique aux membres du comité d'orientation et de pilotage que le projet de création d'un Centre national de la musique n'étant plus à l'ordre du jour, l'équipe RIC reste implantée à la Cité de la musique.

Dernièrement, trois structures ont quitté le réseau : l'ARIAM Ile de France, l'ARALD et l'ARPA Midi-Pyrénées. Trois autres structures ont néanmoins récemment adhéré : ADDA Scènes croisées de Lozère, le CRL Picardie et le CRL Bourgogne. Il ajoute que la récente adhésion de l'Espace culture de la ville de Marseille et du Conseil Régional Paca, par l'intermédiaire de la commission régionale pour le film, sont des éléments forts pour le réseau.

André Nicolas rappelle que l'équipe RIC a développé l'offre de formation auprès des membres du réseau : planning de formations à Paris, possibilité de formations groupées en région, développement des outils tels que des tutoriels vidéo, etc.

En termes de communication, il avait été avancé il y a quelques temps, que l'expansion du réseau était du ressort des fédérations. Il est important de relever que depuis 3 ans, les nouveaux adhérents sont en majorité membres d'une des trois fédérations. Le développement de la borne de consultation et la promotion de l'outil par les chargés d'information à l'intérieur de leur service, participe également à l'extension du réseau et du nombre d'utilisateurs.

2. Relations avec le Ministère de la culture et de la communication

Concernant l'implication de la DGCA, dans le réseau et en rapport avec le travail des agences régionales et départementales, Daniel Véron indique aux membres du comité qu'Aurélié Filippetti souhaite mettre en place un plan national sur l'éducation artistique et culturelle comme action structurante et transversale de l'activité du Ministère pour le quinquennat. C'est une vision assez large de l'éducation artistique qui est envisagée, qui implique une collaboration interministérielle : Culture, Education Nationale, Jeunesse et Sports, Agriculture et tous les ministères concernés comme par exemple Santé et Justice et une collaboration avec l'ensemble des collectivités territoriales. Cela dans un souci de renforcement du travail avec les collectivités territoriales.

Le plan national sur l'éducation artistique et culturelle entend couvrir les activités artistiques sur le temps scolaire et universitaire, mais aussi sur le temps des loisirs, incluant les pratiques amateurs et les pratiques de spectateur, ainsi que l'intergénérationnel.

Pour mettre en place cette politique, le Ministère va organiser des auditions avec les principales associations et fédérations concernées d'ici fin novembre. Le plan d'action est prévu pour mars/avril afin

d'être opérationnel pour la rentrée scolaire 2013. Ce programme sur l'éducation artistique, qui fait partie intégrante des orientations du Ministère, recoupe plus ou moins les préoccupations de certaines agences régionales et départementales.

Il ajoute que la Ministre a annoncé à Avignon, la possibilité de créer en région, des structures à l'image du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC), réunissant des associations d'élus à la Culture.

Rapport de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles – IGAC, « Les agences régionales : un atout pour le spectacle vivant ».

Daniel Véron regrette que les agences départementales n'aient pas été incluses, dans cet état des lieux mené par Anne Chiffert (Inspectrice générale) et Gilles Butaud (Chargé de mission d'inspection générale), même si la fédération Arts Vivants et Départements a été entendue. Il ajoute qu'une note de conclusion devrait être prochainement diffusée sur les préconisations quant à l'action des agences régionales.

D'une manière générale, la DGCA souhaite mettre en place un meilleur suivi des agences régionales et départementales ainsi qu'une meilleure collaboration entre le Bureau de l'éducation artistique et des pratiques amateurs et le Bureau des réseaux pluridisciplinaires, du multimédia et de la numérisation, dirigé par Michaël Le BOUEDEC.

Bernard Maarek dit avoir été surpris par la position paradoxale de ce rapport qui ne valorise que peu la question de la ressource, mission pourtant fondamentale du réseau, au profit d'une intervention accrue sur l'aide à la diffusion des artistes et des œuvres et ce, alors que le Ministère a récemment suscité un travail d'étude sur les financements publics dans le spectacle vivant, travail d'observation réalisé en partie avec l'appui du RIC.

Daniel Véron répond que le rapport a rendu compte des missions communes à l'ensemble des agences. Or la mission d'observation n'est pas partagée par les 20 agences auditées. Il ajoute qu'il y a ambiguïté entre ressources et observation ; le rôle du logiciel RIC doit être affiné en tenant compte de cette problématique.

Mission d'inspection du Réseau Information Culture

Le rapport de l'IGAC suggère dans ses préconisations qu'une mission d'inspection du Réseau Information Culture soit diligentée et la DGCA est favorable à cette proposition. Cette mission pourrait être menée par l'IGAC dans la mesure où la DGCA et la DGMIC sont concernées par le RIC.

Daniel Véron ajoute que le Ministère reconnaît l'intérêt du Réseau Information Culture, notamment par son besoin de connaître l'ensemble des activités culturelles sur le territoire.

Dans un souci de transversalité et de pluridisciplinarité propres au RIC, plusieurs services du Ministère et notamment le secrétariat général (service de la coordination des politiques culturelles de l'innovation) sont impliqués dans la réflexion sur l'action de ce réseau :

Dans cette perspective, il rappelle que les interlocuteurs pourraient être :

- Jean-François Collin, Secrétaire Général ;
- Christopher Miles, Secrétaire général adjoint et en charge du programme 224 (« Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ») ;
- Claire Lamboley, Chef du service de la coordination des politiques culturelles de l'innovation ;
- Véronique Chatenay-Dolto, conseillère en charge de l'éducation artistique, des territoires, de la langue française et des langues de France, du livre et de la lecture.

André Nicolas indique que si la DGCA souhaite une mission d'information du Réseau Information Culture, le bon niveau d'intervention serait effectivement celui de l'IGAC.

Pierre Boutin trouve de bon augure que le Ministère s'intéresse au RIC et à l'éducation artistique qu'il considère être le socle et le lieu de la transversalité. Il ajoute qu'il convient de profiter de cette opportunité. En ce qui concerne les départements, il rappelle l'action de la fédération « Arts vivants et départements » et de « Culture et départements » ainsi que la récente activité de Canopéea (Collectif pour des assises nationales ouvertes sur les pratiques, l'éducation et les enseignements artistiques). Aujourd'hui un travail étroit est effectué avec l'ADF ; ce travail pourrait s'ouvrir à l'ARF et aux agences régionales.

Il estime qu'il faut une stratégie offensive pour valoriser le RIC, puisqu'a priori, c'est le seul outil partagé et mutualisé qui soit utilisé par autant d'agences, d'où sa légitimité. Il propose de poser la centralité de la question de l'information et de l'observation culturelle lors d'un rendez-vous, par exemple à Avignon en 2013 ou lors du prochain Séminaire RIC.

Stéphanie Meissonnier explique que le Service du livre et de la lecture (SLL) est de plus en plus conscient des potentialités du RIC. La FILL a œuvré pour la mise en place d'une base commune à partir de plusieurs bases de SRL, sur des thématiques bien précises, afin de montrer l'utilité et les exploitations possibles de l'outil. Outre le SLL que la FILL se charge d'informer sur le souhait d'une mission d'inspection de l'IGAC, il serait intéressant de solliciter Antoine-Laurent Figuière, Chef du département de l'action territoriale au Secrétariat général du Ministère, en complément des personnes précitées.

Elle ajoute qu'à l'occasion de la rencontre FILL/SLL du 25 septembre dernier, Léonor de Nussac, Directrice de l'ARL Paca, a présenté l'étude sur les financements publics de la culture pour ce qui concerne le livre et a pu défendre le travail qui a été rendu possible via le RIC. Le SLL s'est montré intéressé par les possibilités de l'outil.

Elle précise qu'en dehors du MOTif, aucune structure régionale pour livre n'a de mission d'observation clairement affirmée. C'est pourtant une demande du Ministère, sans qu'aucun moyen humain ni fléchage financier ne soient proposés.

Consolidation d'une base nationale et mise à disposition de RIC à la DGCA

André Nicolas rappelle que la consolidation d'une base nationale était une des missions originelles du réseau. Elle a été abandonnée, à la demande des structures membres, dans la mesure où ces dernières ne saisissaient pas toutes de la même manière, la base perdant ainsi en homogénéité.

Ce projet est à nouveau à l'ordre du jour dans le cadre de la mise à disposition d'une base au Ministère. Toutefois, il explique que pour mettre en place une base RIC à la DGCA, celle-ci doit faire part de son besoin afin que cette consolidation constitue pour partie un axe de travail commun entre les structures.

Daniel Véron explique que la DGCA a besoin d'avoir un accès au RIC afin de connaître les possibilités de l'outil et faire part de ses besoins. Il convient cependant de la difficulté de consolider une base commune, tant les bases régionales sont hétérogènes en termes de contenus et dans le traitement des données.

Un premier axe de collaboration pourrait être la thématique « culture et tourisme » qui a récemment fait l'objet de la constitution d'un groupe de travail, par ailleurs l'éducation artistique est bien évidemment une priorité. Quelle que soit la direction choisie, elle doit être transversale et non disciplinaire.

Concernant la question « culture et tourisme », Bernard Maarek pense que les bases RIC peuvent répondre partiellement à la relation entre culture et tourisme notamment via les lieux de patrimoine, par l'intermédiaire du fichier « agenda » : l'Arcade a pu faire une extraction de toutes les manifestations en PACA en fonction des types de lieux.

Sur la question de la consolidation, il rappelle que la décision de ne plus consolider les bases avait été prise pour des raisons d'échéances, de ressources et de moyens mis en œuvre par chaque structure. Il propose pour cette nouvelle consolidation de travailler sur le champ de la diffusion, qui est le plus commun à toutes les structures au niveau tant départemental que régional.

Ce travail collaboratif pourrait être basé sur les lieux, les manifestations, les programmateurs, tous domaines confondus. L'étude mettrait l'accent sur la diffusion et la question de l'événementiel en région dans son ensemble, et pas uniquement à travers les lieux conventionnés, information dont dispose le Ministère. Ce travail pourrait être présenté à Avignon en 2013.

Le comité approuve ces propositions.

3. Nouvelle version de 4D (V12 / V13)

Mounir Tarifi indique que la société 4D ne commercialise plus de version V11. Pour les structures récemment entrées ayant acquis la V12, un accord avec la société 4D les autorise à utiliser la V11 tant que le réseau n'a pas entièrement migré.

Il est possible que le réseau passe directement à la V13 qui serait plus performante, notamment sur les nouvelles technologies liées au web.

Les structures doivent d'ores et déjà budgéter ce changement de version qui aurait lieu au cours de l'année 2013. Les structures qui ont pris le suivi logiciel doivent demander la mise à niveau en V13 gratuitement, les autres devront acquérir une nouvelle licence. Dans tous les cas, cette migration sera faite par l'intermédiaire de la Cité de la musique pour bénéficier de la remise de 40 % accordée aux membres du réseau. Les utilisateurs de la version monoposte ne sont pas concernés par cette mise à jour, elle sera transparente pour eux.

4. Borne de consultation

Installation de bornes de consultation dans les DRAC, Conseils régionaux et généraux.

Sur le plan juridique, la société 4D a accepté que des versions monopostes soient déployées sous forme de bornes de consultation dans d'autres structures, à partir du moment où il n'y a pas d'utilisation de services web (envoyer et/ou récupérer des données du web).

Rappel : la borne de consultation est une version simplifiée du logiciel en deux fichiers : contacts et structures. Les utilisateurs de la borne peuvent consulter l'information mais ne peuvent pas saisir. Ils peuvent néanmoins exploiter les données, exporter des listes, utiliser le traitement de texte, exporter les données sur Excel.

D'autre part, du point de vue de la Cité de la musique, il est décidé que l'installation de la borne de consultation, se fera sans contrepartie financière dans la mesure où ces bornes sont installées dans des lieux à des fins non commerciales.

Jean-Claude Robert demande si cette borne peut être installée chez des partenaires, telle la fondation Hierro à Limoges.

André Nicolas répond que tant que ces structures sont d'intérêt public, l'installation est possible.

Il ajoute que la Cité de la musique aura une vue d'ensemble des installations des bornes, et demande aux structures de prévenir lors de toute nouvelle installation d'une borne.

La mise à disposition entre la structure RIC et le bénéficiaire de la borne pourra faire l'objet d'une convention. Il est ajouté que la Cité de la musique n'assurera ni support ni formation pour les bénéficiaires de bornes. La structure doit donc prendre en compte la charge de travail supplémentaire que cela implique.

Mounir Tarifi explique que la mise à disposition de la borne de consultation dans des structures tierces pose néanmoins la question du partage des données : doit-on mettre à disposition toutes les données, notamment les questionnaires qui peuvent contenir des données confidentielles, ou seulement une partie ?

Bernard Maarek estime que cela se fera à la discrétion de chacun.

Daniel Véron ajoute que cela peut être stipulé dans chaque convention.

Stéphanie Meissonnier demande comment s'effectuera la mise à jour des données entre la base « mère » et les bornes distantes.

Mounir Tarifi répond que la mise à jour de la borne de consultation se fera par le biais d'un export de données de la base « mère » et l'utilisateur de la borne intégrera l'export selon une procédure indiquée.

Pierre Boutin demande si le besoin de borne est ressenti par d'autres structures que les tutelles.

Bernard Maarek répond que des opérateurs culturels ou lieux relais peuvent être intéressés par la borne. Cependant, il ajoute que pour le moment, un accès à l'annuaire en ligne est suffisant.

Pour les administrations et les tutelles, le besoin de l'accès aux données s'est fait ressentir récemment, notamment aux personnes physiques (qui ne sont pas sur l'annuaire en ligne), ainsi qu'aux outils de bureautique.

Laurent Delabouglise ajoute qu'en Basse-Normandie, il y a une vraie demande de la part des tutelles de pouvoir exploiter et traiter les données du RIC, pas seulement de voir le résultat sous forme d'études. Les départements sont, par exemple, très demandeurs de données brutes d'un travail récemment effectué par le CRL sur les manifestations littéraires, sans pour autant dépendre du CRL sur l'analyse et le traitement.

Jean-Claude Robert rappelle que Sandra Chaignon est venue en Limousin faire une présentation de la borne de consultation et du RIC à la demande de la DRAC et du service culturel de la Région. S'ils sont à terme intéressés, ils indiquent qu'ils ont néanmoins des problèmes de ressources humaines et informatiques pour mettre en place cet outil.

5. Autres chantiers

Création d'un annuaire interrégional de personnes ressources et experts

Bernard Maarek explique que chaque structure dispose de liste de personnes ressources, experts ou intervenants en formations, dans ses bases RIC. Il propose d'exporter ces personnes physiques vers une base web commune qui permettrait de partager ces informations entre régions. Ces données seraient protégées par un accès via mot de passe.

Stéphanie Meissonnier et Laurent Delabouglise sont également demandeurs.

Mounir Tarifi demande si cette base en ligne serait également accessible à des structures hors RIC, mais membres des trois fédérations.

Pierre Boutin estime que cela est envisageable.

Mounir Tarifi estime que cette question pourra être débattue en comité technique.

Intégrer des travaux d'enquêtes à la base RIC

Bernard Maarek expose son besoin de relier RIC aux différents travaux d'enquête récemment menés, notamment à ceux sur les financements publics du spectacle vivant. Il estime que les chargés d'observation sont de plus en plus ouverts à la possibilité d'utiliser de manière plus approfondie l'outil RIC. Ils indiquent ainsi que le RIC utilisé comme pourvoyeur de données, pourrait être l'outil facilitant les travaux d'observation.

L'ARL Paca et Arteca sont moteurs dans cette idée. Il ajoute que l'ARSV Poitou-Charentes, qui a participé à cette dernière étude, pourrait être intéressée par l'outil s'il prenait cette direction.

Olivier Dubois remarque que le développement de RIC vers un outil d'observation est une évolution logique : la création de la notion d'opérateur il y a quelques années, allait dans ce sens.

De ce point de vue, et conjointement à l'initiative visant à intégrer les travaux d'analyse sur les financements publics dans l'outil, il fait remarquer qu'un autre chantier majeur en terme d'observation concerne l'emploi et la formation dans nos secteurs. Les travaux sur ces sujets ne peuvent s'appuyer pour l'instant dans RIC, les descripteurs nécessaires (fonctions et statuts des personnes, conventions collectives...) étant soit absents soit inefficients (c'est notamment le cas pour les indexations de "fonctions de personnes physiques"). Il lui semble donc que ce chantier devrait être rapidement initié.

Mounir Tarifi explique que pour évaluer les possibilités d'un tel développement, l'équipe RIC doit au préalable prendre en compte les besoins et les pratiques des chargés d'études et d'observation.

Jean-Louis Battistetti répond qu'une réunion avec les services des chargés observation pourra être organisée.

Mutualisation d'agendas

Bernard Maarek présente le besoin de mutualiser sur un portail web commun les agendas de différents acteurs culturels sur un territoire. Cette mutualisation permet de dépasser la dimension sectorielle (spectacle vivant, livre, arts visuels, etc.) ainsi que d'éviter la double-saisie d'événements.

Les acteurs culturels concernés peuvent être membres du RIC (pour la région Paca, il s'agit de l'Arcade, l'ARL, la Régie culturelle, etc.) mais pas uniquement. Jean-Louis Battistetti explique qu'il s'agit également pour des opérateurs relais (tels que des médias spécialisés) et les diffuseurs eux-mêmes de saisir directement l'information sur ce portail commun.

Mounir Tarifi répond que pour les structures impliquées qui utilisent RIC, il leur suffit de faire un export web de leur agenda vers une autre base. Pour les autres structures, il faudra envisager des aménagements.

Pierre Boutin est favorable au développement d'une pratique d'agenda mutualisé, qu'il souhaite mettre en place sur son territoire.

André Nicolas conclut que le prochain séminaire national pourrait avoir lieu en juin ou septembre. Il pourra avoir lieu en région, si une structure souhaite participer à l'organisation de ce rendez-vous ou à Paris.

6. Relevé de décisions

- La DGCA doit préciser ses besoins quant aux données qui seront mises à disposition dans le cadre de l'installation d'une borne RIC dans ses locaux. A cette fin une réunion technique avec l'équipe du RIC est indispensable pour que la DGCA (Département des publics et bureau de l'observation) puisse connaître ce qui peut être mis à disposition.
- Le comité d'orientation et de pilotage approuve la proposition de travailler sur le champ commun de la diffusion (lieux, programmeurs, manifestations) dans les domaines du spectacle vivant et du livre et de la lecture, et de présenter le fruit de ce travail à Avignon par exemple en 2013.
- L'installation de bornes de consultation RIC est autorisée aux conditions suivantes :
 - Installation uniquement dans des structures d'intérêt public à but non commercial.
 - La structure RIC qui installe la borne chez un partenaire est responsable de l'installation, la formation et l'assistance.
 - La Cité de la musique doit être informée de toutes les installations de bornes.
 - La structure RIC qui installe des bornes doit mettre en place un système de convention avec ses partenaires.
- Les membres du comité doivent décider quel type d'information sera exporté vers la borne « partenaires » afin de mettre en place les développements sur le logiciel.
- L'ensemble du réseau migrera sur une nouvelle version de 4D au cours de l'année 2013. Les structures qui n'ont pas pris le suivi logiciel doivent prendre en compte le coût du changement de version (client/serveur uniquement).
- La question de la création d'un annuaire web de personnes ressources sera débattue en comité technique.
- L'équipe RIC demande à rencontrer les chargés d'études et d'observation pour évaluer la possibilité de faire évoluer RIC vers un outil chargé de traiter de l'observation.
- La question de la mutualisation d'agendas sur un portail web sera débattue en comité technique pour évaluer le caractère commun de ce développement pour le réseau.